



# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000 des LACS MEDOCAINS

Note relative aux enjeux du SAGE des Lacs  
Médocains dans les documents d'urbanisme

Document réalisé en collaboration avec  
la mission Aménag'Eau du Département de la Gironde

Arès - Brach - Carcans - Hourfin - Lacanau - Lanton - Le Porge - Lège-Cap Ferret  
Le Temple - St Laurent Médoc - Ste Hélène - Salaunes - Saumos.

# Le SAGE des Lacs Médocains

La mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur un territoire donné s'inscrit dans une logique de recherche permanente d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Cet équilibre est recherché entre la protection et la restauration des milieux naturels, les nécessités de mise en valeur de la ressource en eau, l'évolution prévisible de l'espace rural, l'évolution urbaine et économique et la satisfaction des différents usages.

Il instaure, à une échelle adaptée, une concertation locale dans la gestion de l'eau, dépassant le cadre administratif traditionnel et associant les différents acteurs concernés : il répond ainsi à un besoin de partenariat et d'acceptation collective des objectifs.

La représentativité des différents usagers de l'eau dans la commission locale de l'eau qui élabore le SAGE et la large procédure de concertation garantissent aux solutions, de minimiser les conflits d'usages et d'être les plus aptes à concilier ou satisfaire les différents besoins.

## Le périmètre

Le périmètre d'un SAGE doit présenter une cohérence hydrographique.

Le périmètre du SAGE Lacs Médocains, défini par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2001, représente un territoire de 1000 km<sup>2</sup> regroupant partiellement ou totalement 13 communes : Carcans, Hourtin, Lacanau, St Laurent, Ste Hélène, Le Porge, Brach, Salaunes, Saumos, Arès, Lège-Cap Ferret, Lanton, Le Temple.

Le périmètre du SAGE ou bassin versant des lacs médocains est constitué des milieux aquatiques suivants :

- deux lacs d'eau douce, Carcans-Hourtin (6200 ha) et Lacanau (2000 ha),
- un réseau de 500 km de crastes majeures, tributaires des lacs,
- des zones humides, 11 000 ha,
- le canal des étangs et le canal du Porge-Lège,
- la nappe du plio-quaternaire.

Il faut noter que la façade océanique constituée par le cordon dunaire n'est pas incluse dans le bassin versant des lacs médocains et donc dans le SAGE.

## Les grandes étapes

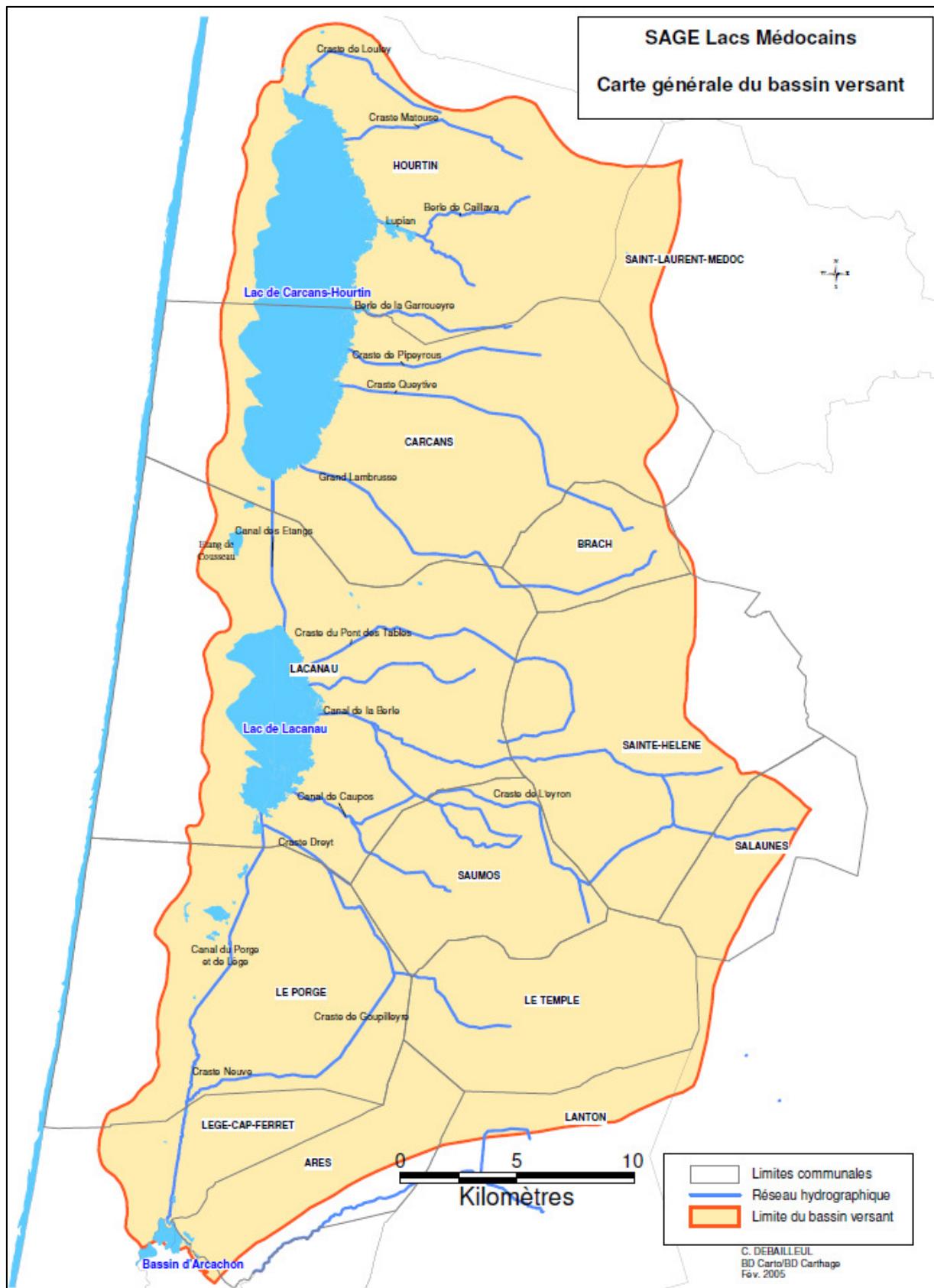
Le SAGE des Lacs Médocains a été validé une première fois par un arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2007. Après une première phase de mise en œuvre, il a été révisé en même temps que l'élaboration des démarches Natura 2000 sur le même périmètre. Il s'agissait d'assurer la cohérence des actions sur les zones humides du territoire. Après une adoption à l'unanimité par les acteurs, le SAGE et le document Natura 2000 ont été validé par le Préfet le 15 mars 2013.



15 mars 2013 : Signature du SAGE et du DOCOB Natura 2000 par le Préfet de Région, Michel DELPUECH en présence de Henri SABAROT, Président de la CLE et du COPIL, Maire de Carcans,

## SAGE Lacs Médocains

### Carte générale du bassin versant



# Les enjeux du SAGE

Au regard de l'état des lieux révisé du SAGE, la Commission Locale de l'Eau, lors de sa réunion du 29 octobre 2010, a validé les principaux enjeux et objectifs pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant des Lacs Médocains. Ces enjeux et objectifs ainsi que l'argumentaire justifiant leur choix sont présentés ci-après.

## ENJEU A : La qualité de l'eau

### **⇒ Objectif 1 : Atteindre le bon état des masses d'eau**

Il s'agit de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux prévu par la Directive Cadre européenne sur l'Eau dans le cadre des échéances fixées par masses d'eau par le SDAGE Adour Garonne.

On note tout particulièrement la sensibilité naturelle des lacs médocains à l'eutrophisation du fait de leur faible profondeur et du peu de renouvellement de leurs eaux. Il est donc primordial de veiller dans les projets d'aménagement du territoire ou de nouvelles activités économiques à limiter les apports en nutriments (phosphore et azote) vers ces milieux qui pourraient dégrader leur qualité. Cette dégradation de la qualité aurait un impact tant sur les milieux naturels que sur les activités touristiques dépendantes de la qualité des eaux et de l'image positive de ce territoire préservé.

### **⇒ Objectif 2 : Maintenir la bonne qualité chimique et bactériologique existante du canal de Lège au vu de son exutoire : le Bassin d'Arcachon.**

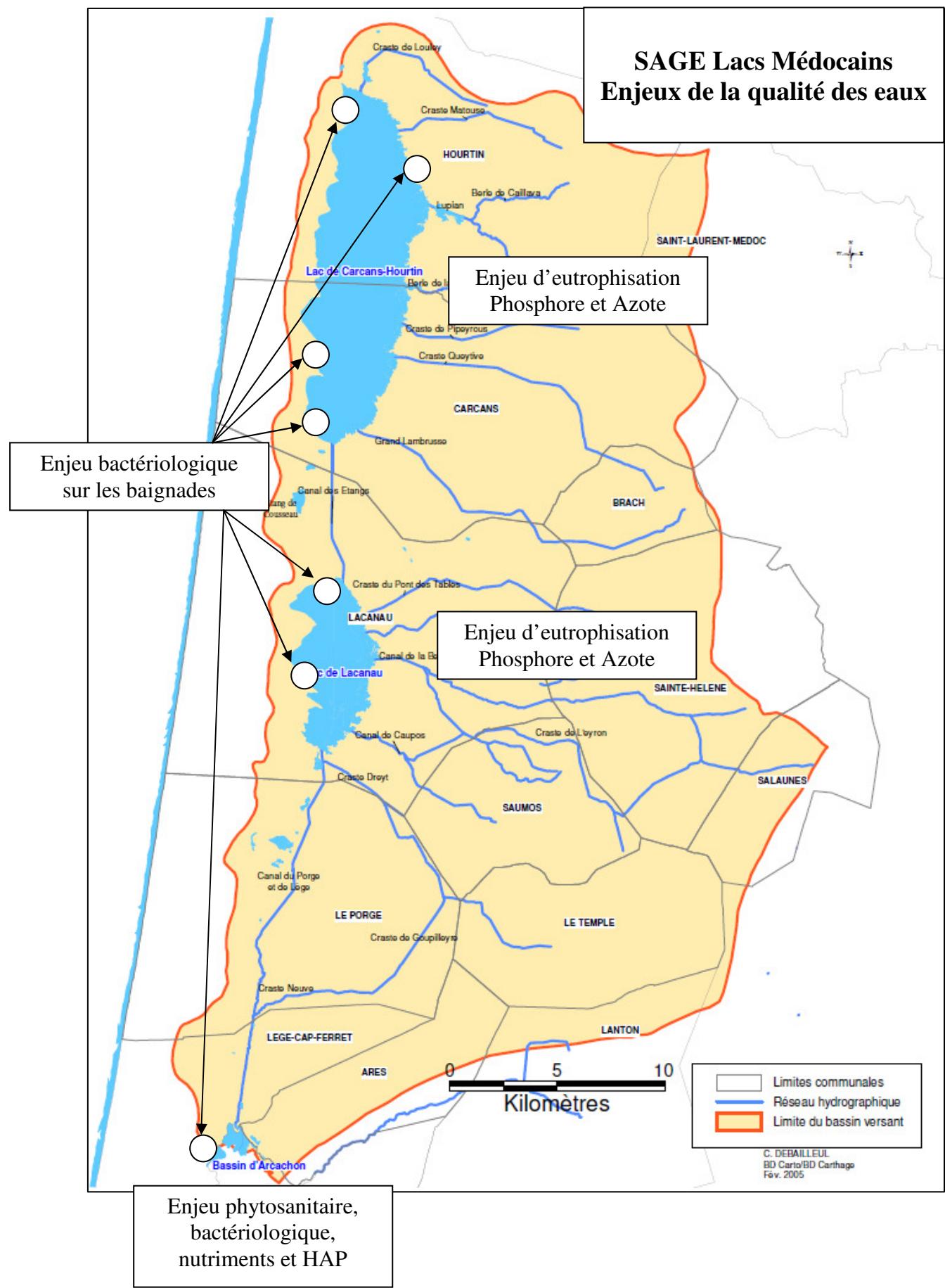
Du fait des enjeux de préservation des milieux aquatiques et des activités de baignade, de conchyliculture et de pêche dans le Bassin d'Arcachon, il est important de maintenir une bonne qualité des eaux dans le canal de Lège en particulier sur les paramètres prioritaires indiqués par les experts du Bassin d'Arcachon : produits phytosanitaires, bactériologie, nutriments et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

### **⇒ Objectif 3 : Maintenir la qualité sanitaire des baignades**



Plage du Moutchic à Lacanau

La qualité des eaux de baignade s'est améliorée depuis le début des années 2000, passant d'une qualité « bonne » à « excellente ». Du fait de l'enjeu sanitaire lié à cette activité économique importante sur le territoire, la Commission Locale de l'Eau s'est fixée comme objectif de maintenir cette excellente qualité. Les aménagements urbains (gestion des eaux pluviales et des eaux usées) à proximité des lieux de baignades surveillées devront tenir compte de cet objectif de maintien de la qualité actuelle.



## **ENJEU B : La gestion quantitative de l'eau**

**La gestion hydraulique est un enjeu majeur du territoire** et doit prendre en compte de multiples usages et préoccupations :

- Sur tout le territoire, **le niveau d'eau de la nappe des sables** a de nombreux effets sur les milieux aquatiques mais aussi sur l'exploitation forestière, agricole et sur les zones urbanisées avec le phénomène de la remontée jusqu'en surface au moment de fortes pluies. Des précautions pourront ainsi être prises dans les documents d'urbanisme pour palier à cette problématique générale sur le bassin versant et préserver ainsi le bâti (exemple : surélévation des radiers des habitations par rapport au terrain naturel).
- **Les lacs** sont soumis à des variations saisonnières de niveau d'eau. La gestion avec les ouvrages hydrauliques permet d'éviter les inondations sur leurs rives tout en préservant les milieux naturels humides et l'expression des différents usages (navigation, de baignade, de pêche et de chasse). Il est primordial de tenir compte des côtes maximales des lacs pour éviter tout problème dans les zones connues pour être inondées en période de crues.
- Les débits sur **le canal des étangs** ont des impacts sur les milieux naturels, sur les activités et les milieux naturels du bassin d'Arcachon. Le canal est ainsi susceptible de déborder en période de crue malgré la régulation opérée en amont sur les lacs. Il est important de tenir compte de ce point dans les documents d'urbanisme ceci d'autant plus que les berges sableuses du canal sont sujettes à de fortes érosions pendant les crues.
- **Les zones humides** ont un rôle majeur sur le bassin versant comme zone d'expansion des crues. Il est primordial de les préserver pour conserver cette capacité de gestion des événements exceptionnels.



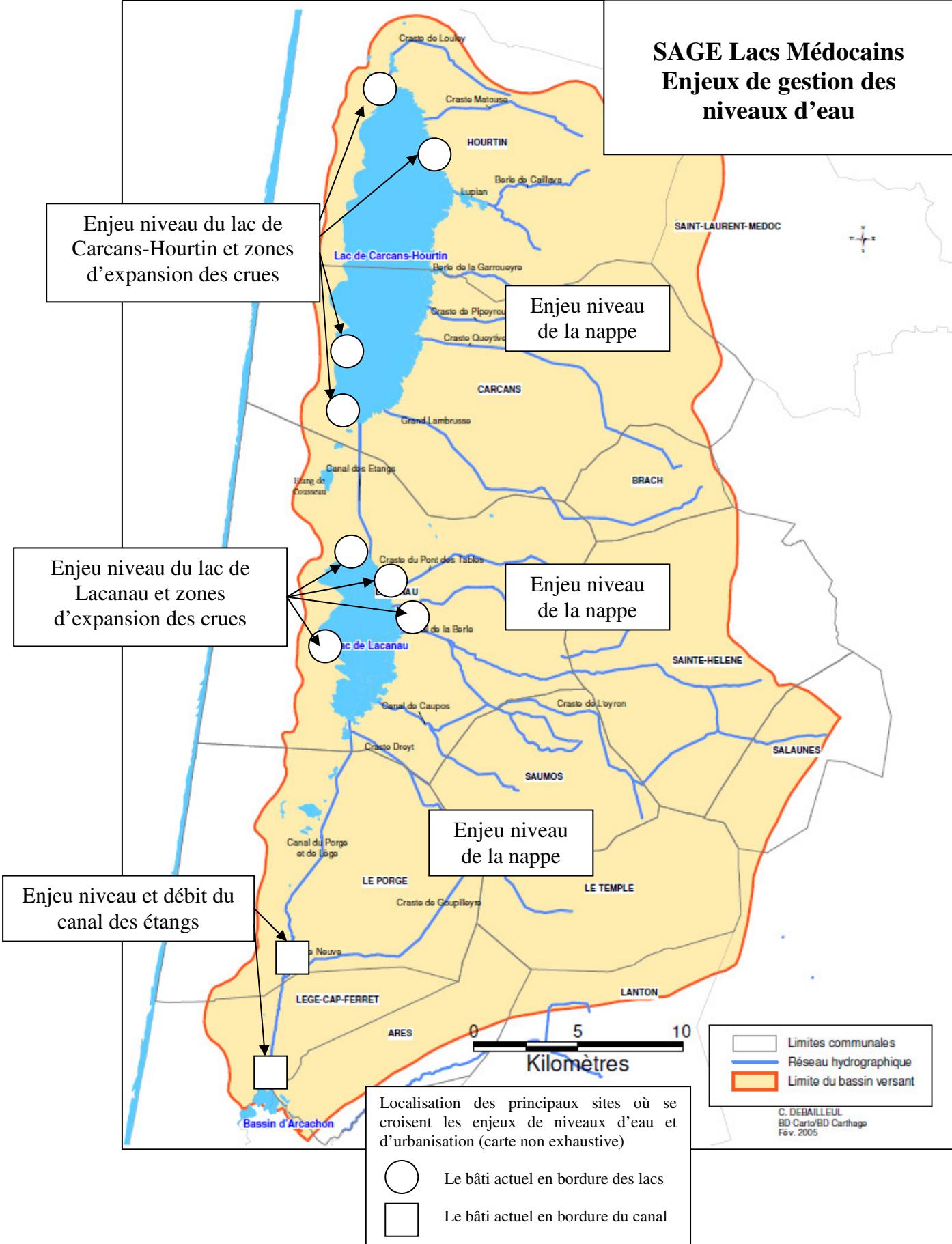
Ecluse du Pas du Bouc sur le canal des Etangs

La Commission Locale de l'Eau s'est donc fixée deux objectifs pour assurer une gestion quantitative de l'eau satisfaisante pour les usages et pour les milieux.

⇒ **Objectif 1 : Améliorer la connaissance et le fonctionnement des hydrossystèmes.**

⇒ **Objectif 2 : Favoriser une gestion équilibrée des flux d'eau en fonction des différents usages et des milieux.**

## SAGE Lacs Médocains Enjeux de gestion des niveaux d'eau



## **ENJEU C : La biodiversité**

⇒ **Objectif 1 : Protéger le bassin versant contre l'extension des espèces animales et végétales invasives.**

Le bassin versant des Lacs Médocains est particulièrement concerné par la présence d'espèces invasives. Aussi, la Commission Locale de l'Eau souhaite limiter autant que possible leur extension ou propose leur éradication dans certain cas (Renouée du Japon par exemple). Les informations sur ce sujet sont disponibles auprès du secrétariat du SAGE pour alimenter les diagnostics des documents d'urbanisme.



Ecrevisse de Louisiane



Civelles lors du suivi de la montaison

⇒ **Objectif 2 : Restaurer la continuité écologique**

Les Lacs Médocains représentent un enjeu majeur pour l'Anguille Européenne, espèce menacée. Le document du SAGE révisé en 2013 reprend ainsi l'objectif national de restauration de la continuité écologique sur ses cours d'eau principaux. Ils correspondent à la trame bleue du territoire et pourront être traités comme tels dans les documents d'urbanisme.

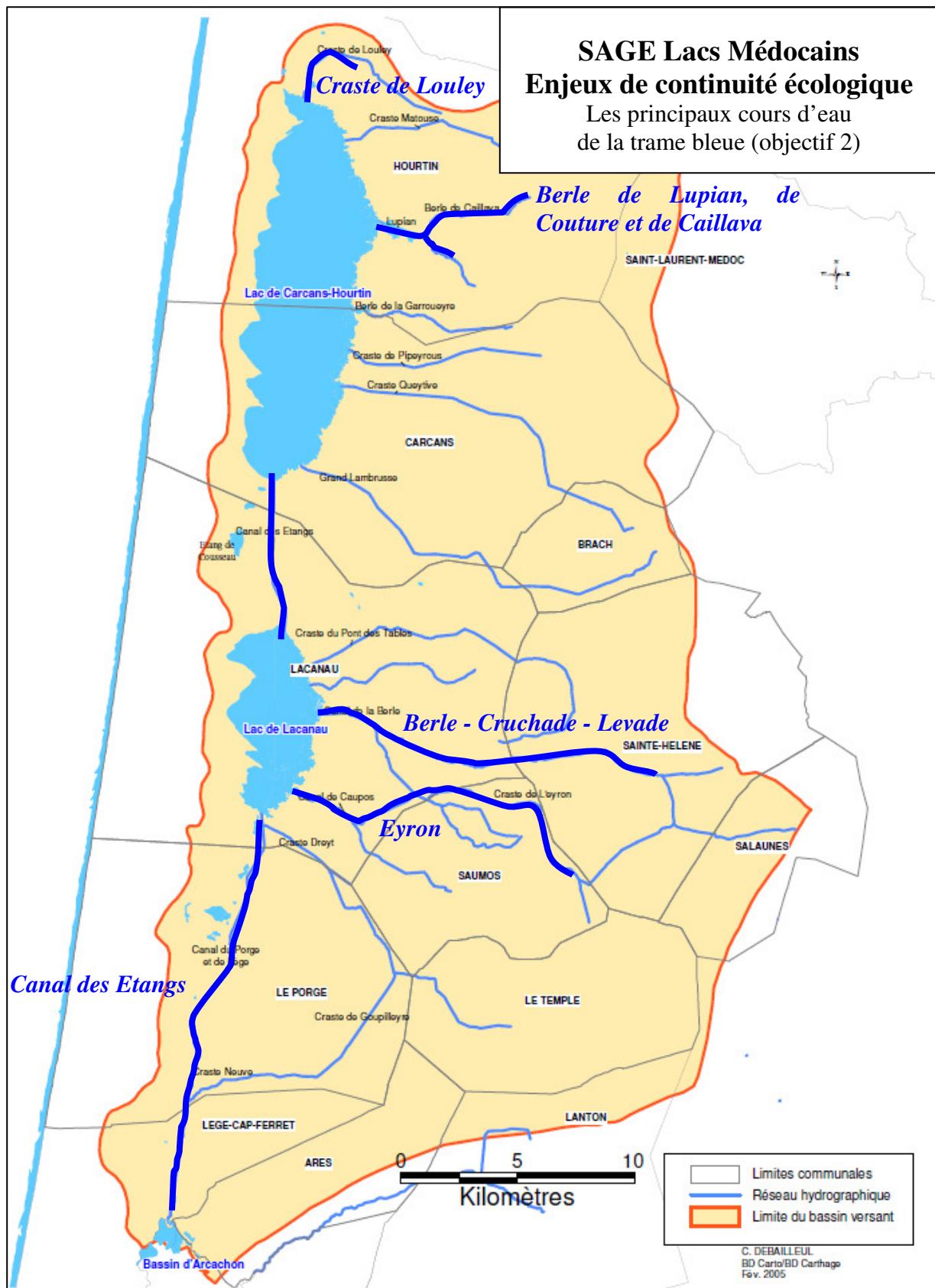
Ce point est complété avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, validé en décembre 2015.

⇒ **Objectif 3 : Préserver les espèces faunistiques et floristiques en protégeant leurs habitats.**

Le territoire des Lacs Médocains est riche d'un peuplement piscicole « conforme » et de nombreuses espèces floristiques et faunistiques patrimoniales et rares. Leurs habitats doivent être préservés pour maintenir ce patrimoine naturel. Ces éléments concernant cette biodiversité pourront alimenter le diagnostic des documents d'urbanisme.



Tortue cistude



## **ENJEU D : Les milieux aquatiques**

### **⇒ Objectif 1 : Avoir une gestion cohérente sur l'ensemble du bassin versant.**

Il s'agit d'avoir une cohérence et une solidarité amont-aval sur la gestion hydraulique pour assurer le bon fonctionnement entre les crastes, les zones humides, les lacs, les canaux et le Bassin d'Arcachon. Cette cohérence et cette solidarité permettent d'éviter les problèmes d'inondations tout en préservant les milieux naturels humides et l'expression des différents usages. Les documents d'urbanisme locaux devront tenir compte de cette solidarité dans la gestion actuelle de l'eau et la conforter.



Marais de Vignotte à Lacanau

### **⇒ Objectif 2 : Préserver le patrimoine naturel et les fonctions des zones humides.**

Les zones humides ont des fonctions reconnues en termes d'auto épuration des eaux, de zones d'expansion de crues et de réservoir de biodiversité. Ces fonctions sont bien assurées quand ces milieux peuvent être inondés et qu'il existe une bonne connexion entre les flux d'eau du bassin versant et ces zones de marais.

**L'enjeu de préservation et de reconnexion des zones humides est donc très important** sur le bassin versant pour atteindre les principaux objectifs du SAGE : atteindre le bon état des masses d'eau, maintenir la bonne qualité des zones de baignade, assurer une gestion équilibrée des niveaux d'eau, préserver la biodiversité et les milieux naturels. Les documents d'urbanisme veilleront à préserver ces milieux voire à orienter leurs aménagements de génie écologique qui y seront autorisés dans un but d'améliorer leur fonctionnement. Ils pourront prévoir des aménagements utiles à leur exploitation (abri pour animaux par exemple) et ils veilleront à éviter l'accueil systématique du public sur ces sites fragiles.



Les zones humides stratégiques sont incluses dans les zones humides « prioritaires » du SAGE. Ces zones stratégiques cumulent des capacités d'auto-épuration, de régulation des crues et ont un fort potentiel de biodiversité.

# Le SAGE et l'aménagement du territoire

La Commission Locale l'Eau a prévu une disposition spécifique, la disposition F5, concernant le lien entre les documents du SAGE des Lacs Médocains et les documents d'urbanisme.



## **Disposition F 5 : Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire**

### **Contexte**

Le Code de l'Urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) « déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation de la qualité de l'eau, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».

Dans ce cadre, ces documents doivent être compatibles avec le SDAGE Adour Garonne et le SAGE ou rendus compatibles avec eux, si nécessaire, dans un délai de trois ans après approbation du SDAGE ou du SAGE révisé.

### **Description de la disposition**

⇒ La CLE informera les acteurs de l'urbanisme des principaux enjeux du SAGE et en particulier les dispositions qui peuvent influer les documents d'urbanisme. Une synthèse est présentée aux pages suivantes.

⇒ La CLE tiendra à disposition des collectivités en charge des documents d'urbanisme toutes les données et études en sa possession sur les enjeux de l'eau du territoire.

⇒ La CLE propose aux collectivités d'être associée le plus amont possible lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme afin de favoriser la prise en compte des enjeux de l'eau du territoire.

### **Principaux acteurs concernés**

- Collectivités territoriales

## Projets de planification en cours en Gironde

Territoire du SAGE Lacs Médocains

Etat au 13/04/2015



0 2,5 5 7,5 10 km

### SAGE eaux superficielles :

Lacs Médocains

### Démarches intercommunales

- PLUi en réflexion
- PLUi en élaboration
- PLUi en révision

### Projet communaux en cours

- CC en élaboration
- CC en révision
- PLU en élaboration
- PLU en révision

### Documents d'urbanisme opposables

- POS
- PLUi
- PLU
- CC
- RNU

Réalisation: DVRT - CRIEau juin 2015

Sources: BD CARTO (IGN), DDTM 33, BD CARTHAGE IGN AE, Dpt 33



# Les enjeux spécifiques du SAGE par SCOT et par commune

Le tableau ci-dessous s'attache à détailler par commune les enjeux connus par le SAGE des Lacs Médocains.

		Qualité des eaux			Niveaux des eaux			Biodiversité	
SCOT	Communes	Eviter l'eutrophisation des lacs	Préserver la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon	Maintenir la bonne qualité des baignades	Prévenir les problèmes de remontée de la nappe	Tenir compte des niveaux d'eau des lacs	Tenir compte du niveau d'eau du canal	Préserver la trame bleue	Préserver les zones humides
Lacs Médocains	Carcans	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Canal et lac	Lagunes, cours d'eau, lac
	Hourtin	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Lac, Garroueyre et Lupian	Lagunes, cours d'eau, lac
	Lacanau	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Canal, lac, Berle et Eyrond	Lagunes, cours d'eau, lac
Médoc 2033	Brach	Oui	Oui		Oui				Lagunes, cours d'eau
	Sainte-Hélène	Oui	Oui		Oui			Levade	Lagunes, cours d'eau
	Saint-Laurent Médoc	Oui	Oui		Oui				Lagunes, cours d'eau
	Salaunes	Oui	Oui		Oui				Lagunes, cours d'eau
	Sauveterre	Oui	Oui		Oui			Eyron	Lagunes, cours d'eau
	Le Porge		Oui		Oui		Oui	Canal	Lagunes, cours d'eau, canal, étangs
	Le Temple	Oui	Oui		Oui			Eyron	Lagunes, cours d'eau
Bassin d'Arcachon	Arès		Oui		Oui				Lagunes, cours d'eau, prés salés
	Lanton		Oui		Oui				Lagunes, cours d'eau
	Lège Cap-Ferret		Oui	Oui	Oui		Oui	Canal	Lagunes, cours d'eau, canal, étangs, prés salés

Remarque : L'absence de « oui » ou d'information dans une case ne signifie pas obligatoirement l'absence d'enjeu sur la commune, mais l'absence de connaissance en ce sens. Les travaux et études menés par le SAGE et les collectivités locales permettront une mise à jour de ce tableau au fil du temps.



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE**  
**COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000**

Secrétariat technique et administratif

Président de la CLE et du COPIL: Monsieur Henri SABAROT  
Animateur du SAGE: Monsieur Frank QUENAULT

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant  
des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)  
Mairie – 33121 CARCANS

Tél : 05.57.70.10.57 / 06.64.95.20.01  
Fax : 05.56.03.90.31  
Mail : [frank.quenault@siaebvelg.fr](mailto:frank.quenault@siaebvelg.fr)